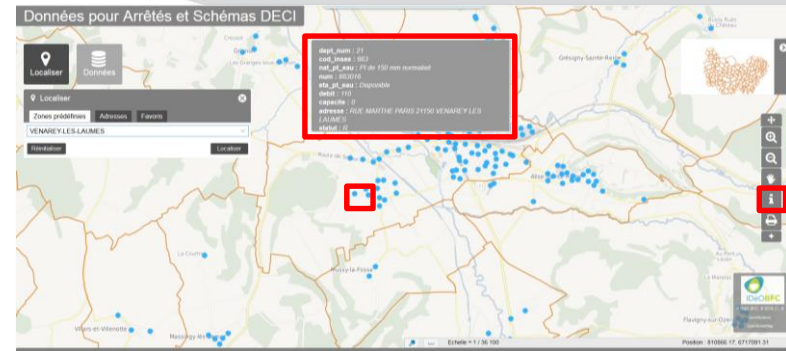


Comment télécharger les données

PEI, ERP et ICPE ?

1. Dans votre navigateur, tapez : <https://carto.ideobfc.fr/1/DECI.map>
2. Cliquez sur le bouton « localiser ».
3. Choisissez votre commune.
4. Validez en cliquant sur « localiser ». **Votre commune apparaît** avec ses PEI (points bleus).

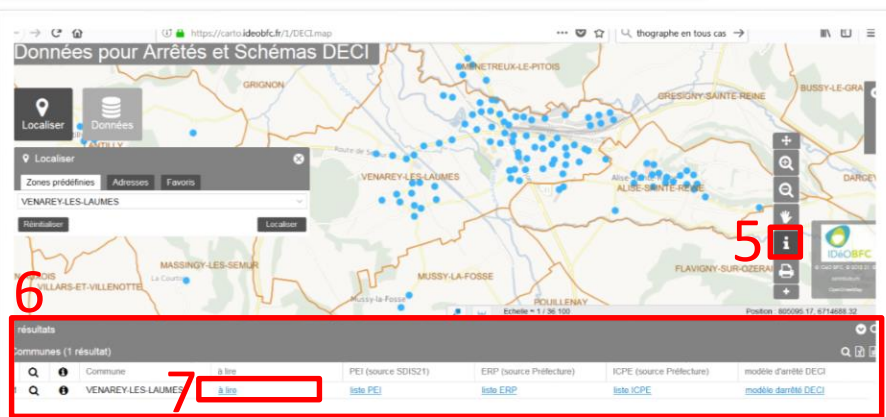
BONUS 1 : Affichage des **spécifications d'un PEI** : en désélectionnant l'outil « i », puis en positionnant votre souris sur un point bleu, vous obtiendrez en quelques secondes l'affichage des **spécifications du PEI** (numéro, nature, débit...).



BONUS 2 : en utilisant la molette de votre souris vous pouvez zoomer pour voir apparaître le **numéro des PEI et le cadastre**.



Besoin des données **PEI au format SIG (.shp, .map...)** ?
Consultez l'espace : https://www.ideobfc.fr/accueil/faq/comment_telecharger



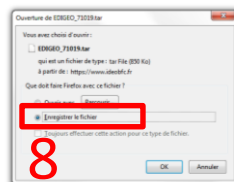
5. Sélectionnez l'outil « i » (information) dans la barre d'outils, puis cliquez sur la carte, à l'intérieur de votre commune.

6. La liste des résultats s'affiche en bas de l'écran.

7. Cliquez sur les liens bleus pour télécharger :

- les consignes **à lire** concernant les données
- les **listes PEI, ERP, ICPE**
- le **modèle d'arrêté** prêt à remplir

8. Cliquez sur « Enregistrer le fichier » pour chaque téléchargement.



Notice : Téléchargement des données PEI, ERP et ICPE pour DECI

Depuis l'Arrêté préfectoral n°359, du 19 juin 2017, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) s'applique aux communes de Côte d'Or.

Afin de **vous aider à préparer vos Arrêtés DECI**, les données PEI, ERP et ICPE sont diffusées gratuitement sur le portail www.ideobfc.fr (voir mode d'emploi au recto).



IDÉO BFC, est le dispositif régional GRATUIT de partage des données piloté par l'Etat, la Région et Territoires Numériques.

IDÉO BFC, c'est un outil régional qui permet la consultation et le téléchargement de données.

Quels avantages avec ideobfc.fr?

- Vous pouvez **visualiser les PEI** sur une carte
- Vous pouvez **télécharger** les données **PEI** du SDIS
- Vous pouvez **télécharger** les données **ERP et ICPE** de la Préfecture

Glossaire

- DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie
- ERP : Etablissement Recevant du Public
- ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
- IDÉO BFC : Information et Données Ouvertes en Bourgogne-Franche-Comté
- PEI : Point d'Eau Incendie

Des questions ?

- Sur l'aide au **téléchargement** des données : Territoires Numériques 0 970 609 909 puis serveur vocal « Les données fournies par IDÉO BFC »
- Sur l'utilisation des **données PEI** : SDIS 21 (bureau Défense Incendie) 03 80 112 662
- Sur l'utilisation des **données ERP** : Préfecture (standard) : 03 80 44 64 00
- Sur l'utilisation des **données ICPE** : Préfecture (standard) : 03 80 44 64 00